

## CHAPITRE XIX.

Joutes de Saint-Ingelleberth.

En 1389, le roi Charles VI demeura une quinzaine de jours à Montpellier. Jeune et porté au plaisir, il passa ce temps dans les fêtes, au milieu des jolies dames de l'endroit. Il dansait avec elles toute la nuit, leur donnait de beaux soupers, offrait à toutes, selon leur mérite, des anneaux, des agrafes, des boucles d'or. Or, les ébattements des dames et des damoiselles encourageant volontiers les cœurs des jeunes gentilshommes, et les élèvent au désir et à la recherche de l'honneur. C'est ce qui arriva en cette occasion. Il y avait, en la compagnie du roi, trois jeunes gentilshommes de haut rang et de grande vaillance : Boucicaut le jeune, messire Regnault de Roze et le seigneur de Saint-Py. Ils entendirent raconter l'aventure du sire de Clary, et, ressentant encore l'injure du langage tenu par Pierre de Courtenay, résolurent d'obtenir une satisfaction éclatante pour l'honneur de la chevalerie française. Ils déclarèrent qu'à l'été prochain

ils iraient faire armes sur la frontière de Calais, attendant pendant trente jours tous ceux qui voudraient se présenter. La guerre entre la France et l'Angleterre était alors suspendue par une trêve de trois ans. Les vieux conseillers du roi ne virent pas d'un bon œil l'entreprise des jeunes chevaliers : ils craignaient qu'elle ne fût l'occasion d'une rupture. Mais le roi, jeune comme eux, s'écria : « Qu'on leur laisse faire leur emprise, puisqu'ils l'ont promis et juré devant les dames de Montpellier. Ils sont jeunes et vaillants, ils la mèneront à bien. » Il eut toutefois la prudence d'exiger que les termes du défi qu'ils feraient porter dans les cours étrangères seraient vus et collationnés dans son conseil, pour en retrancher tout ce que la fougue et l'orgueil du jeune âge eût pu y introduire de blessant. Les trois chevaliers y consentirent, prirent un clerc, de l'encre et du papier, s'enfermèrent dans une chambre et dictèrent au clerc ce qui suit :

« Pour le grand désir que nous avons d'avoir la connaissance des nobles gentilshommes, chevaliers et écuyers étrangers du royaume de France et des autres royaumes lointains, nous serons à Saint-Ingelleberth le vingtième jour du mois de mai prochain, et nous y serons trente jours durant sans interruption. Et, tous les trente jours, hormis les vendredis, nous délivrerons tous chevaliers et écuyers, gentilshommes étrangers, de quelque pays qu'ils

soient, qui voudront y venir, chacun de cinq pointes de glaive ou cinq de rochet, selon qu'il leur plaira, de tous les deux, si cela leur agrée. Au dehors de notre logement, on trouvera nos targes et nos écus armoriés de nos armes, c'est-à-dire nos targes de guerre et nos écus de paix. Quiconque voudra jouter viendra ou enverra le jour précédent heurter d'une petite verge ou la targe ou l'écu qu'il lui plaira de choisir; s'il heurte ou fait heurter à la targe de guerre, le lendemain, de celui d'entre nous qu'il voudra, il aura la joute de guerre; et s'il heurte ou fait heurter à la targe de paix, il aura la joute de paix. Il conviendra que tous ceux qui viendront ou enverront heurter disent ou fassent dire leur nom à ceux qui seront préposés par nous à la garde des targes de guerre et des écus de paix... Et prions tous les nobles chevaliers et écuyers étrangers de ne point imaginer que nous fassions cette chose par orgueil, haine ou malveillance, mais pour les voir et avoir leur honorable compagnie et accointance, laquelle de tout cœur nous désirons. Nulle de nos targes, ou de celles de ceux qui voudront jouter avec nous, ne sera couverte de fer ou d'acier, et il n'y aura, de part ni d'autre, nulle fraude, tromperie ou mal engin. Et pour que tous les gentilshommes, nobles chevaliers ou écuyers, qui auront connaissance de cette chose, la tiennent pour positive, nous avons scellé ces

lettres du sceau de nos armes. Écrites, faites et données à Montpellier le vingtième jour du mois de novembre, en l'an de grâce de N. S. mille trois cent quatre-vingt-neuf. » Et au-dessous : « Regnault de Roye, Boucicaut, Saint-Py. »

Cette pièce fut approuvée. Le roi fit venir les chevaliers en sa chambre, et leur donna congé en leur disant : « Boucicaut, Regnault et vous, Saint-Py, en cette occasion gardez bien votre honneur et celui de notre royaume ; quant à la dépense, ne l'épargnez pas, je suis votre garant pour dix mille francs. » Les trois chevaliers s'agenouillèrent devant le roi et dirent : « Sire, grands mercis. »

A l'entrée du joli mois de mai, les trois jeunes chevaliers vinrent à l'abbaye de Saint-Engelleberth. Là ils apprirent quel avait été le succès de leur cartel dans les pays étrangers ; une foule de chevaliers et d'écuyers d'Angleterre et d'Écosse étaient venus à Calais. Plus de cent d'entre eux avaient l'intention de faire armes ; les autres voulaient être simplement spectateurs. Cette nouvelle réjouit fort les trois chevaliers. Ils se hâtèrent de faire dresser entre Calais et Ingelleberth, dans une belle prairie toute verte et tout unie, trois pavillons vermeils, tout à fait beaux et riches ; devant chaque pavillon ils firent suspendre deux targes armoriées à leurs armes, l'une de paix, l'autre de guerre.

Le 21 du mois au matin, ils se tinrent tout armés

sous leurs pavillons, leurs chevaux harnachés et sellés, tout prêts enfin à faire armes avec le premier requérant. Le même jour sortirent de Calais les chevaliers et écuyers venus d'outre-mer pour jouter ou pour voir la joute. Une grande foule était aussi accourue du côté de la France pour assister à ce curieux spectacle; dans cette foule se tenait caché le jeune roi lui-même, qui n'avait pu résister au désir de voir ces joutes, et qui s'était échappé de la cour sans mettre dans sa confiance aucune autre personne que le sire de Garençières, qui l'accompagnait. Il assista aux joutes jusqu'au bout, et, quand il revint à la cour, nul ne sut, excepté ses plus intimes valets, où il avait été. Il redoutait les reproches des gens qui entendaient la royauté à la manière de Charles V, et qui ne voulaient pas qu'elle se compromît dans les jeux de la chevalerie.

Messire Jean de Hollande, frère du roi d'Angleterre, ouvrit la joute; il envoya un écuyer heurter la targe de guerre de Boucicaut, qui sortit de son pavillon tout armé, monta à cheval, et prit une targe et une lance bonne, roide et bien acérée. Les deux chevaliers s'éloignèrent, et, après s'être bien mesurés des yeux, éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un sur l'autre avec une grande impétuosité. Boucicaut perça la targe du sire de Hollande et lui passa sa lance sous le bras sans le blesser. Ils

firent encore une seconde et une troisième joute, après quoi Boucicaut se tint immobile, témoignant par sa contenance qu'il ne voulait plus faire armes avec ce seigneur. Messire Jean de Hollande envoya donc un sien écuyer heurter la targe de guerre du seigneur de Saint-Py, qui sortit aussitôt de son pavillon, monta à cheval, prit sa targe et sa lance et brocha des éperons. Le sire de Hollande fut désheumé à ce coup. Il retourna vers ses gens, se fit renheumer et revint contre le sire de Saint-Py. Ils s'atteignirent en plein dans leurs targes, et le choc fut tel qu'ils faillirent vider les étriers. A la troisième joute, ils s'atteignirent au heaume avec une telle force que les étincelles toutes vermeilles en jaillirent.

Messire Jean de Hollande, ayant couru ses six lances à la grande satisfaction des Anglais et des Français, se retira, et le comte Maréchal, gentil chevalier d'Angleterre, envoya heurter l'écu de guerre de messire Regnault de Roye. Messire Regnault sortit de son pavillon, monta à cheval, se fit mettre et boucler sa targe au col et prit sa lance. Ils éperonnèrent leurs chevaux et parfirent trois joutes fort honorablement.

Les joutes se continuèrent ainsi pendant tout le jour, et l'on remarqua parmi les chevaliers anglais ce même Pierre de Courtenay, que le sire de Clary avait un jour mis à la raison. Il envoya son écuyer

heurter les trois targes de guerre. On en fut fort étonné, et on lui demanda comment il l'entendait. Il répondit qu'il désirait courir deux lances avec chacun des chevaliers français, ce qui lui fut accordé. Ces six lances furent fort bien courues, et l'insatiable chevalier anglais en demandait encore une ; mais on la lui refusa, car les tenants n'étaient pas obligés à plus de cinq lances, d'après le cartel. Le soir venu, les Anglais se retirèrent à Calais, et les Français à Saint-Ingelleberth.

Le lendemain mardi, après la messe ouïe et après boire, les chevaliers et écuyers anglais revinrent sur le champ, et l'on jouta encore jusqu'au soir. De même le mercredi, de même le jeudi. Ces joutes furent tout à fait remarquables par leur bonne ordonnance et leur heureux succès. Quoiqu'elles se fissent toutes à fer de glaive et non à armes courtoises, car je ne vois pas qu'aucun des Anglais ait envoyé heurter les targes de paix, il n'y eut qu'une blessure un peu sérieuse : messire Regnault de Roye perça le bras à messire Godefroy de Seyton. Les Anglais ne lui en firent aucun reproche ; car c'est l'aventure des armes : il arrive bien à l'un et mal à l'autre. Il n'y eut aussi qu'un coup déloyal pendant ces quatre jours. Il fut porté par un certain chevalier de Bohême, de la chambre de la reine d'Angleterre, que l'on appelait Herr Hans, messire Jean. Il atteignit de côté messire de Bou-

cicaud, et lui porta sur le heaume un mauvais coup. Les Anglais, indignés, déclarèrent qu'il avait perdu armes et cheval si les Français voulaient. Mais ceux-ci pardonnèrent au coupable, et lui accordèrent de jouter encore une lance. Il envoya heurter l'écu de guerre de messire Regnault de Roye, qui se tenait dans son pavillon et n'avait point encore fait armes ce jour-là. Messire Regnault était alors l'un des plus forts et plus rudes jouteurs de France, et, en outre, il aimait par amour une jeune et belle dame, ce qui doublait son courage. Il avisa le Bohémien félon, et prit d'autant mieux ses mesures qu'il voulait lui faire payer sa félonie. Il l'atteignit en effet avec une telle violence qu'il l'enleva de son cheval, et le porta par terre si rudement qu'on le crut mort. Il ne l'était point, mais il n'eut plus envie de jouter ce jour-là. Les Anglais étaient ravis, quoiqu'il fût des leurs, de le voir si justement puni.

Le soir du quatrième jour, tous les chevaliers anglais qui avaient jouté vinrent ensemble vers les chevaliers français, les remercièrent grandement de leurs procédés, et leur dirent : « Tous les chevaliers et écuyers de notre compagnie qui voulaient jouter ont fait armes. Nous prenons donc congé de vous et nous allons retourner en Angleterre. Nous sommes assurés que qui voudra jouter avec vous vous trouvera ici les trente jours durant, selon la teneur de votre cri. Revenus en Angleterre, nous

vous promettons de parler de ces armes à tous les chevaliers et écuyers que nous verrons et de les exhorter à vous venir voir.—Grands mercis, répondirent les trois chevaliers; il leur sera fait bon accueil, et nous les délivrerons selon le droit des armes, comme nous vous avons délivrés. Nous vous remercions grandement de la courtoisie que vous nous avez faite. » Là-dessus, les chevaliers des deux nations se séparèrent : ceux d'Angleterre retournèrent en leur pays ; les trois Français tinrent encore le champ jusqu'à l'expiration des trente jours. Revenus à la cour de France, ils y furent grandement fêtés, car ils s'étaient comportés vaillamment et avaient gardé l'honneur du royaume de France.